



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 31 mars 2021

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège

Objet du document

Le présent document fait le point sur le projet de rénovation du bâtiment du siège, y compris le périmètre de sécurité. Le Conseil d'administration est invité à approuver la proposition concernant l'ampleur définitive des travaux et le budget de la phase 2 du projet et à autoriser le Bureau à établir le contrat correspondant, dans la limite des fonds disponibles (voir le projet de décision au paragraphe 21).

Objectif stratégique pertinent: Aucun.

Principal résultat: Aucun.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Oui.

Suivi nécessaire: Présentation d'autres rapports aux futures sessions du Conseil d'administration.

Unités auteurs : Bureau du Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme (DDG/MR); Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF); Département des services internes et de l'administration (INTSERV).

Documents connexes: GB.340/PFA/PV; GB.340/PFA/3; GB.337/PV; GB.337/PFA/2; GB.337/PFA/2(Add.1); GB.335/PFA/3; GB.335/PFA/3(Add.); GB.334/PFA/PV; GB.334/PFA/2; GB.332/PFA/3; GB.332/PFA/INF/1; GB.331/PFA/6/1; GB.326/PFA/3.

► Introduction

1. Le Bureau informe régulièrement le Conseil d'administration de l'état d'avancement du projet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT. À sa 309^e session (novembre 2010), le Conseil d'administration a approuvé un plan complet de rénovation du bâtiment du siège de l'OIT sous réserve qu'un financement soit disponible. Après plusieurs études des solutions architecturales et techniques envisageables, le projet a dû être redimensionné pour satisfaire aux normes locales pertinentes, qui avaient été sensiblement modifiées entre-temps, particulièrement en ce qui concerne la sécurité incendie et d'autres prescriptions réglementaires. Du fait de la hausse des coûts résultant de ces ajustements, il a alors fallu diviser le chantier en deux phases en calibrant la première en fonction des fonds disponibles, soit 205,9 millions de francs suisses, et en subordonnant la seconde à des financements ultérieurs. Le Conseil d'administration ayant approuvé la vente de la parcelle 4057 appartenant à l'OIT¹, et le produit de cette vente ayant été affecté au projet de rénovation, le financement de la seconde phase est maintenant assuré.
2. Sur la base de la proposition décrite au paragraphe 7, le Bureau a lancé un appel d'offres pour les travaux de la phase 2 du projet, en fixant à fin février 2021 la date limite de soumission. Dans l'état actuel de la procédure, le Bureau n'est pas en mesure d'annoncer le coût total du marché, mais il va préparer un projet de budget pour la phase 2 et les travaux de sécurité décrits aux paragraphes 13 à 18 ci-après, qu'il présentera au Conseil d'administration dans un document complémentaire publié avant la session. Il n'est toutefois pas prévu que le coût de la phase 2 dépasse le montant des fonds actuellement disponibles.

► Phase 1. État d'avancement

3. La pose d'un vitrage isolant et l'aménagement d'issues de secours dans les salles de conférence, travaux qui faisaient partie de la phase 1 (étape 4), ont été achevés dans les délais et selon le budget prévus, malgré les interruptions dues à la pandémie de COVID-19.
4. Le budget total de la phase 1, y compris ces travaux, se maintient dans les limites du plan financier approuvé par le Conseil d'administration, soit 205 millions de francs suisses.
5. La clôture des comptes de la phase 1, prévue pour la fin février 2021, devrait confirmer une économie supplémentaire d'un montant d'environ 200 000 francs suisses, qu'il est prévu d'affecter au financement d'une partie des coûts des services d'architecture et d'ingénierie de la phase 2 occasionnés par la discontinuité entre la phase 1 et la phase 2.

¹ GB.337/PV, paragr. 964.

► Phase 2. Ampleur des travaux

6. Le Bureau a examiné et mis à jour l'ensemble des documents de projet de la phase 2, qui avaient été établis initialement en 2015, afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et futurs. En collaboration avec les autorités locales, il a en outre pris des mesures de sécurité pour améliorer les issues de secours du bâtiment. Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de permis de construire modificatif soumise aux autorités pour approbation.
7. La proposition finale pour la phase 2 du projet comprend tous les travaux décrits dans les documents soumis au Conseil d'administration à sa 326^e session (mars 2016)² et à sa 335^e session (mars 2019)³, ainsi que des travaux inclus dans des propositions antérieures mais reportés en raison de l'incertitude de leur financement et d'autres éléments définis plus récemment (voir le détail au paragraphe 8 ci-dessous). Cette proposition peut se résumer comme suit:

a) centre de conférence:

- i) rénovation de toutes les salles (salles I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI et XII et salle du Conseil d'administration), ce qui inclut toutes les finitions, les luminaires, les unités de traitement de l'air, les dispositifs de contrôle de la gestion du bâtiment et les interventions nécessaires pour satisfaire aux normes relatives à la sécurité incendie;
- ii) aménagement de la salle VIII et de la salle de cinéma; il faudra remplacer une partie du mobilier d'autres salles de réunion, mais aucun autre achat de mobilier n'est prévu;
- iii) nouvel équipement audiovisuel;
- iv) achèvement des travaux d'imperméabilisation et d'isolation des toitures;
- v) mise en conformité des cabines d'interprètes avec les normes ISO;
- vi) rénovation de la zone des colonnades (remplacement du simple vitrage par un double vitrage et modernisation de l'éclairage);
- vii) rénovation des bureaux, conformément aux normes de sécurité, de confort et de qualité qui ont été établies pour le bâtiment principal;
- viii) rénovation de l'infrastructure de la bibliothèque et finitions;

b) services généraux:

- i) rénovation complète des zones des services généraux, à l'exclusion des zones déjà rénovées (restaurant, service médical, Département de la communication et de l'information du public et bureaux de projet situés aux niveaux R1 et M3, et services médicaux situés au niveau R3);
- ii) achèvement des travaux d'imperméabilisation et d'isolation des toitures;
- iii) remplacement du vitrage des bureaux du niveau M3;

² GB.326/PFA/3.

³ GB.335/PFA/3.

- iv) remplacement des grandes baies vitrées de la zone du restaurant (R2), aménagement d'issues de secours supplémentaires et installation d'un système d'évacuation des fumées;
- v) achèvement des travaux de rénovation des ascenseurs et monte-charges;
- vi) poursuite des travaux d'assainissement du béton apparent;
- vii) réorganisation de l'espace et compartimentage anti-incendie de la salle des archives (R2);
- viii) rénovation des bureaux, conformément aux normes de sécurité, de confort et de qualité qui ont été établies pour le bâtiment principal;
- ix) rénovation du quai de livraison, des installations d'entreposage et des zones logistiques correspondantes, dans le respect des normes de sécurité et de qualité requises;

c) parkings:

- i) mise en place dans les parkings de dispositifs de sécurité anti-incendie conformes aux normes en vigueur;
- ii) aménagement de zones d'entreposage conformes aux normes en vigueur en remplacement des installations actuelles;
- iii) amélioration de la signalisation;
- iv) installation de sprinklers;
- v) nouveau compartimentage anti-incendie;
- vi) installation de nouveaux escaliers d'évacuation;
- vii) remplacement des appuis Gerber qui n'avaient pas encore été remplacés.

8. Certains travaux énumérés ci-dessus dans la proposition finale pour la phase 2 figuraient dans des propositions antérieures mais avaient dû être reportés en raison de l'incertitude qui pesait alors sur leur financement. Les fonds nécessaires étant désormais disponibles, leur inclusion dans la phase 2 permettrait la rénovation complète de l'ensemble du bâtiment et éviterait les coûts supplémentaires qu'entraînerait inévitablement un nouveau report. Ces travaux sont les suivants:

- a) rénovation complète de la salle VIII ⁴, qu'il est prévu de meubler et d'équiper comme la salle VII, avec une table de réunion arrondie. Cette salle était auparavant occupée par l'agence de voyage, qui a maintenant été transférée dans une autre partie du bâtiment;
- b) transformation de la salle de cinéma en une salle de conférence/amphithéâtre équipée de matériel audiovisuel et d'interprétation, pouvant accueillir 300 personnes. La salle de cinéma est rarement utilisée et ses installations ne se prêtent pas à la tenue de réunions;
- c) remplacement des systèmes audiovisuels dans l'ensemble du centre de conférence. Les installations actuelles étant pour ainsi dire obsolètes, elles ne bénéficient plus d'aucun service de maintenance sur le marché;

⁴ Coût estimé à près de 15 pour cent sur la base d'une valeur indicative de 400 000 francs suisses pour la rénovation, ainsi qu'il est indiqué dans le document [GB.328/PFA/3](#), auxquels s'ajoutent 100 000 francs suisses pour le mobilier et 600 000 francs suisses pour l'installation audiovisuelle.

- d) extension de la couverture wi-fi dans les zones concernées par la phase 2, de manière à couvrir l'ensemble du centre de conférence, les bureaux, les locaux techniques, le restaurant et la cafétéria, ainsi que la zone des services généraux;
- e) mise en place d'un système de cloisonnement pour pouvoir transformer facilement, si nécessaire, la grande salle de lecture de la bibliothèque (R2) en deux salles polyvalentes pour des conférences, des présentations ou des ateliers.

► Phase 2. Organisation des travaux

9. En mars 2016, le Conseil d'administration a été informé que les travaux de la phase 2 se dérouleraient en trois étapes: *a)* le centre de conférence (extrémité sud); *b)* les services généraux (extrémité nord); et *c)* les parkings. Le Bureau avait initialement prévu de subdiviser chacune de ces étapes en trois parties. Cependant, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées en ce qui concerne l'espace provisoire à trouver pour les conférences et les bureaux, il a opté pour la construction d'un bâtiment temporaire sur la pelouse située à l'est (avenue Appia), afin de pouvoir réaliser les travaux en deux étapes et de disposer des espaces de réunion et de bureau nécessaires pendant toute la durée du projet. En principe, tous les travaux devraient être terminés à la fin de 2026.
10. Le bâtiment temporaire est une structure préfabriquée déjà en place qui sera reconvertie, selon les besoins de l'OIT, en salles de conférence, bureaux et zones de stockage. Ainsi, des salles de réunion seront disponibles pendant les travaux de rénovation, qui débuteront en juillet 2021 et dont les effets sur les sessions du Conseil d'administration et de la Conférence jusqu'à la fin mars 2024 devraient être limités.
11. Il est proposé de regrouper l'équivalent des salles I et II, de la salle du Conseil d'administration, de la bibliothèque et des bureaux annexes dans le bâtiment temporaire pendant la première étape des travaux. Le bâtiment sera ensuite réaménagé pour répondre aux besoins de la deuxième étape.
12. Pour perturber le moins possible les activités du Bureau, la planification des travaux de la phase 2 reste provisoirement étalée sur une période de cinq ans, comme indiqué précédemment⁵. Un calendrier plus précis sera déterminé dès qu'un accord aura été conclu avec l'entreprise retenue, c'est-à-dire, normalement, en avril 2021.

► Périmètre de sécurité

13. À sa 340^e session (octobre-novembre 2020), le Conseil d'administration a approuvé la proposition du Bureau d'intégrer la mise à niveau du dispositif de sécurité dans le cadre des travaux de rénovation⁶. Pour le Bureau, cela doit permettre d'utiliser au mieux les ressources du projet et peut-être aussi de réaliser des économies d'échelle étant donné l'ampleur de la phase 2.

⁵ En novembre 2020 (GB.340/PFA/3) et en mars 2016 (GB.326/PFA/3).

⁶ GB.340/PFA/PV, paragr. 129.

14. Les travaux de révision du plan général de sécurisation du siège ont été retardés par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a mis en évidence qu'il est nécessaire pour le Bureau de mettre en place un système rigoureux de contrôle d'accès et de traçage dans le cadre du plan général de sécurisation et de gestion de l'accès au bâtiment du siège de l'OIT.
15. Il a fallu en outre tenir compte du processus actualisé de gestion des risques de sécurité en Suisse et des nouvelles directives du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (DSS) sur la protection contre l'effet de souffle. Ces informations supplémentaires en matière de sécurité ont confirmé les risques et les menaces précédemment détectés, et justifié le besoin d'y faire face. Ces éléments nouveaux soulignent qu'il importe de pouvoir contrôler l'accès à la propriété dans son ensemble, compte tenu en particulier des nombreux points d'accès au bâtiment et à ses environs immédiats. La stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et l'aménagement urbain dans le quartier des Nations, ainsi que la construction du tunnel des Nations et les changements qui s'ensuivent pour les transports publics, ont également amené à revoir l'étude en cours.
16. L'équipe du projet chargée du volet sécurité a examiné et analysé plusieurs solutions pour sécuriser le siège de l'OIT, en prenant également en compte les coûts de fonctionnement connexes, les questions d'ordre esthétique, l'accessibilité, la commodité et le respect de la réglementation locale. Le projet de sécurisation de tout le périmètre, tel que présenté en mars 2019 ⁷, même s'il était entièrement conforme aux exigences du DSS alors applicables, a été jugé onéreux et loin d'être une solution optimale du point de vue esthétique. Une étude détaillée concernant la solution de la «simple protection», assortie de mesures supplémentaires pour fermer les entrées du parking au moyen de volets et de barrières, telles que proposées en octobre 2019 ⁸, a mis en évidence des lacunes importantes quant au respect des exigences en matière d'évacuation. En outre, la construction d'une clôture autour des parkings ne peut se faire de manière esthétiquement acceptable et nécessiterait d'augmenter considérablement le nombre de gardes de sécurité, ce qui entraînerait une augmentation des dépenses annuelles de sécurité d'environ 1,1 million de dollars des États-Unis.
17. Compte tenu de ce qui précède et fort des enseignements tirés, le Bureau élabore actuellement un plan général de sécurisation qui offre une solution conforme, appropriée et esthétiquement satisfaisante aux problèmes de sécurité posés par les locaux de l'OIT. Cette proposition implique une hausse des coûts de sécurité d'environ 700 000 dollars É.-U. par an, principalement en raison de la mise en place de la fonction de contrôle obligatoire des visiteurs.
18. Le Bureau présentera un complément d'information sur ce plan de sécurisation au Conseil d'administration à sa 341^e session (mars 2021), et il publiera ensuite un addendum à l'appel d'offres relatif à la phase 2 du projet de rénovation. Des contacts seront pris avec les autorités du pays hôte afin d'obtenir leur appui pour cette composante des travaux.

⁷ GB.335/PFA/3.

⁸ GB.337/PFA/2.

► Prochaines étapes

19. Le Bureau prend toutes les mesures préparatoires nécessaires pour que les travaux de rénovation puissent commencer à la mi-2021, sous réserve de la décision du Conseil d'administration.
20. Le Bureau prévoit que le marché le plus important de la phase 2 sera adjugé en avril 2021, si le Conseil d'administration approuve la proposition concernant l'ampleur définitive des travaux et leur budget estimatif à sa 341^e session.

► Projet de décision

21. **Par correspondance, le Conseil d'administration:**
 - a) **approuve la proposition concernant l'ampleur définitive de la phase 2 du projet et prend note du fait que le budget estimatif de cette phase s'inscrira dans la limite des ressources disponibles à la suite de la vente de la parcelle de terrain;**
 - b) **prie le Bureau de lui présenter le budget définitif de la phase 2 à sa prochaine session;**
 - c) **autorise le Directeur général à conclure un accord avec l'entreprise principale retenue pour les travaux de la phase 2 dans la limite des ressources disponibles à la suite de la vente de la parcelle de terrain.**